

Paris, le 18 avril 2024

**Madame Nicole BELLOUBET**  
**Ministre de l'Éducation nationale**  
**110, rue de Grenelle**  
**75007 Paris**

**Objet : demande de révision des textes sur la direction d'école**

Madame la Ministre,

Le SE-Unsa souhaite vous interpeller à propos du récent arrêté publié le 14 avril sur la formation et les modalités d'évaluation des directeurs et directrices d'école ainsi que sur la note de service l'accompagnant. Le SE-Unsa est opposé à certaines dispositions de ces deux textes, ces dernières allant à l'encontre d'une amélioration des conditions de la fonction de directeur ou directrice d'école.

**>Alourdissement de la charge de travail**

Le déroulement de l'entretien dans le cadre de l'évaluation qui est prévu en dehors du temps de classe, soit sur le temps de décharge, va inévitablement impacter le temps disponible pour gérer les tâches administratives, notamment pour les nombreux directeurs et directrices d'école ayant la responsabilité d'une classe. Le SE-Unsa avait demandé à supprimer cet écueil dommageable au bon fonctionnement de l'école et aux conditions de travail. Il réitère cette demande.

**>Multiplication des rendez-vous évaluatifs**

Au lieu de coupler l'entretien de direction d'école et celui du rendez-vous de carrière, lorsque cela est possible, pour soulager les emplois du temps des évalués comme des évaluateurs, il est au contraire prévu de différer d'un an l'entretien de direction quand le rendez-vous de carrière est programmé la même année. Au-delà de la lourdeur administrative générée, la multiplication des rendez-vous évaluatifs est anxiogène. Le SE-Unsa demande le retrait de cette contrainte et réclame toujours une grille d'évaluation précise pour l'entretien de direction.

**>Modalités des formation inéquitables**

Alors que les décrets issus de la loi Rilhac accordent une réelle place aux enseignants qui assurent la fonction de direction pour une année entière sans être nommés, les récents textes sur la formation des directrices et directeurs ne donnent aucun cadrage national sur l'organisation de leur formation. Le SE-Unsa demande que ce cadrage national soit défini afin que la main ne soit pas laissée aux départements et que la mise en œuvre de la formation ne se traduise pas par beaucoup d'iniquité. A titre d'exemple, les convocations en dehors du temps de travail qui pénalisent notamment les femmes.

.../...

*Vous l'aurez compris, Madame la Ministre, le SE-Unsa est très attaché à la question de la direction d'école. Nous nous sommes pleinement investis dans les différents temps de travail de ce dossier et avons émis de nombreuses propositions et formulé de nombreuses alertes au regard des réalités et des besoins des personnels directrices et directeurs que nous représentons. En votre qualité de garante d'un dialogue social sincère et utile, vous avez à prendre en compte ces éléments. C'est pourquoi nous vous demandons de revoir ces textes sur la formation et les modalités d'évaluation des directeurs et directrices d'école afin de répondre concrètement aux préoccupations de vos personnels.*

*Je vous prie de croire, Madame la Ministre, en l'expression de mes respectueuses salutations.*

*E. Allain-Moreno*

Elisabeth ALLAIN-MORENO  
Secrétaire générale du SE-UNSA